

5G

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €

Siège social : 5 rue de la Colonne –
Z.A l'Epaud,

85700 SEVREMONT

902 059 203 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix Septembre à 10 heures 30.

Les associés de la Société 5G, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €, dont le siège social est 5 rue de la Colonne – Z.A. l'Epaud à SEVREMONT (85700), se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Mixte, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Démission du Directeur Général de ses fonctions,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Agrément d'un projet de cession d'actions conformément à l'article 8.2 des statuts,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Tony GABORIT, propriétaire de	95 actions
- Monsieur François GUILLOTEAU, propriétaire de	95 actions
- Monsieur Adrien GABARD, propriétaire de	95 actions
- Monsieur Fabrice GABARD, propriétaire de	95 actions
- Monsieur Damien GABARD, propriétaire de	95 actions
- La société BOCASEVRE ENVIRONNEMENT, propriétaire de	25 actions

500 actions

=====

L'assemblée est présidée par Monsieur François GUILLOTEAU, Président de la Société.

Le Président déclare que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président, notamment :

- le rapport du président,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture de son rapport et expose les motifs des projets de résolutions présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Après un échange de vues, les associés prennent les décisions suivantes :

RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Adrien GABARD de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour à minuit, et décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les associés dispensent expressément Monsieur Adrien GABARD du respect des conditions liées à sa démission, prévues à l'article 11.3 des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris acte du projet de cession des CENT (100) actions que Monsieur Tony GABORIT et la société BOCASEVRE ENVIRONNEMENT détiennent au sein de la Société « 5G », au bénéfice de :

- Monsieur François GUILLOTEAU, propriétaire de	25 actions
- Monsieur Adrien GABARD, propriétaire de	25 actions
- Monsieur Fabrice GABARD, propriétaire de	25 actions
- Monsieur Damien GABARD, propriétaire de	25 actions

100 actions

=====

décide d'autoriser ladite cession conformément à la loi et aux dispositions de l'article 8-2 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Monsieur François GUILLOTEAU
Associé et Directeur Général

Pour la société
BOCASEVRE ENVIRONNEMENT
Associée

Monsieur Tony GABORIT
Associé et Président

Monsieur Adrien GABARD
Associé et Directeur Général

Monsieur Damien GABARD
Associé

Monsieur Fabrice GABARD
Associé